

Situations d'urgence à Daresbury

Alarmes

Les alarmes de Daresbury se composent d'une sonnerie émanant de hauts-parleurs, en alternance avec une voix enregistrée qui précise la nature de l'urgence. Il est extrêmement important que vous réagissiez immédiatement à ces alarmes.

Tests

Le système d'alarme incendie est testé tous les mercredis à 10 heures. Ce test est différent des alarmes véritables, en ce sens qu'une seule sonnerie à deux tons retentit et que le message n'est pas répété. SI L'ALARME ET LE MESSAGE CONTINUENT, CONSIDEREZ L'ALARME COMME REELLE ET EVACUEZ LES LIEUX.

Procédure d'Urgence

Evacuation Générale: sécurisez les équipements et rendez vous au point de rassemblement le plus proche. Ne prenez pas de raccourcis à travers d'autres bâtiments.

Alarme incendie: quittez immédiatement les lieux et rendez vous au point de rassemblement le plus proche. N'essayez pas de rentrer avant d'en être informé par le gardien du bâtiment ou par un membre de l'Equipe d'Urgence.

Incendie: si vous découvrez un incendie:

- Activez l'alarme en brisant la vitre-incendie,
- S'il est possible de le faire en toute sécurité, composez le 3333 à partir du téléphone le plus proche et décrivez l'endroit où se trouve l'incendie,
- N'ESSAYEZ PAS de lutter contre l'incendie à moins que vous ne soyez formé à l'utilisation des extincteurs.

Des exercices d'incendie ont lieu par beau temps sans préavis.

Urgences médicales – Cas de blessures graves ou impliquant une incapacité:

1. Composez le 3333 sur le téléphone le plus proche,
2. Faites face aux urgences immédiates pour sécuriser la victime,
3. Partiquez la respiration artificielle si nécessaire (et si vous connaissez la technique),
4. Demandez de l'aide.

Urgences médicales – Cas de blessures légères: composez le 3333 à partir du téléphone le plus proche et demandez l'aide des Premiers Secours les plus proches.

Où se trouvent les Premiers Secours?

Tous les accidents, même mineurs, doivent être signalés au Bureau de Sécurité en utilisant la "notification d'incident" que l'on peut trouver sur la page Web "Staff Central".

Le Laboratoire a des secouristes qualifiés dans tous les domaines. Si vous avez besoin d'un traitement pour un incident qui s'est produit au travail, veuillez contacter votre secouriste le plus proche, ou appelez le poste de sécurité au 3333. Ils seront en mesure de prendre contact avec la cellule de Premier Secours pour vous, ou de vous diriger vers leur local. Si le problème dépasse l'expertise d'un secouriste, il contactera sa hiérarchie.

Santé au travail

Un Centre de Santé est situé au rez-de-chaussée du bâtiment "B". Toute question concernant votre état de santé au travail peut être discutée avec le personnel de santé.

Incidents et Presque – Incidents

Tous les incidents relatifs à la Sécurité, la Santé ou l'Environnement, y compris les incendies et les presque-incidents - ceux qui n'ont pas entraîné de blessures - doivent être signalés à votre responsable direct ainsi qu'au Responsable Sécurité et, dans le cas de ceux impliquant des radiations, au Conseiller en Protection contre les Radiations. Tous les incidents doivent être déclarés en utilisant le lien "Rapport d'Incident" ci-dessus, en précisant la date/l'heure et le lieu de l'incident, les personnes impliquées, accompagné d'une brève description. Pour faciliter l'enquête, il est important que, suite à un incident tout équipement, machine, etc reste intact à moins qu'il ne génère des risques supplémentaires.

Personnel Travaillant Seul

Travailler seul est intrinsèquement plus dangereux que travailler selon les procédures normales et devrait seulement se produire s'il n'y a pas d'autre alternative et alors seulement s'il est possible de le faire en sécurité. Le personnel qui souhaite travailler seul doit discuter des risques avec son supérieur hiérarchique ou son superviseur, et convenir d'un moyen de travailler en sécurité. S'il ya des dangers prévisibles, ils devraient être indiquées ainsi que les mesures de contrôle nécessaires pour lutter contre les risques. Les supérieurs hiérarchiques et les superviseurs doivent être conscients de l'obligation de fournir une supervision adéquate dans ces circonstances et tous les membres du personnel doivent être conscients que travailler seul peut être interdit dans certains cas; par exemple si on doit :

- Entrer dans des espaces confinés,
- Travailler avec les échelles qui ne peuvent être sécurisées,
- Travailler avec certaines substances qui sont dangereuses pour la santé.

Certaines zones du Laboratoire (SRS et ALICE) sont couvertes par un système pour "Travailler Seul". Le système se compose d'une petite unité personnelle portable. Cette unité indique au central l'endroit approximatif où vous vous trouvez si vous vous tombez lorsque vous portez l'appareil. Les unités sont également équipées d'une alarme d'urgence. Si vous travaillez seul dans les zones couvertes par ce système, l'utilisation de ce système devrait être envisagé, lors de l'évaluation des risques inhérents à la tâche à effectuer.

Les unités sont disponibles auprès de la réception, de la salle de contrôle principale du SRS et de la salle de contrôle d'ALICE.

Appareils Laissés sans Surveillance

S'il est nécessaire de laisser allumés sans surveillance certains appareils électriques, une étiquette indiquant la procédure d'arrêt et qui contacter en cas d'urgence doit être affiché et visible. Un étiquetage adéquat peut être obtenu auprès du Responsable Sécurité.

M A Roberts
Responsable Sécurité
Groupe d'Hygiène, Sécurité et Environnement, DL, A71